

**SYNDICAT MIXTE POUR L'EXPLOITATION  
DU STADE COUVERT REGIONAL**

Département du  
PAS-DE-CALAIS

-----

**EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Arrondissement  
de LENS

-----

Séance du 02 Octobre 2023

**Objet : Délibération portant sur « convention d'utilisation de l'internat et du gymnase du Lycée Henry Darras sous l'Egide du Marie – Occupation temporaire du domaine public »**

L'an deux mil vingt-trois le 02 Octobre, à Liévin, le Comité Syndical s'est réuni « salle de réunion de l'Arena Stade Couvert » sous la présidence de Madame Florence Bariseau, Présidente, à la suite d'une convocation en date du 04 Septembre 2023.

Présents : Madame Florence BARISEAU, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur Serge MARCELLAK, Monsieur Ludovic LOQUET, Monsieur Sébastien HENQUENET, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT

Excusés : Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Valérie BIEGALSKI, Madame Emilie BOMMART, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sabine FINEZ, Madame Maryse CAUWET, Madame Emmanuelle LEVEUGLE, Madame Stéphanie GUISELAIN, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Samia SADOUNE

Pouvoir : Madame Sabine FINEZ donne pouvoir à Madame Florence BARISEAU

Madame la Présidente donne lecture de la convention d'utilisation de l'internat et du gymnase du Lycée Henry Darras sous l'Egide du Marie – Occupation temporaire du domaine public, jointe à la délibération.

Cette présente convention est conclue sous le régime de l'occupation privative du domaine public, sans constitution de droits réels. L'organisateur disposera des locaux stipulés dans la convention, exclusivement en vue, de l'organisation, pendant les heures ou les périodes aux cours desquelles ils ne seront pas utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue de l'activité suivante : Hébergement à l'exclusion de la restauration.

Les locaux seront utilisés hors période scolaires selon le calendrier des vacances scolaires publié au bulletin officiel.

La présente convention sera établie du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 Août 2024, selon les disponibilités.

Un large débat d'ensuit au cours duquel le Vice-Président délégué apporte toutes les précisions sur la l'avenant proposé.

**Le Comité Syndical,  
Oui l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **approuve** le projet de convention d'utilisation de l'internat et du gymnase du Lycée Henry Darras sous l'Egide du Marie – Occupation temporaire du domaine public,
- **autorise** la Présidente à finaliser le projet de convention,
- **donne pouvoir** à la Présidente pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Délibération rendue exécutoire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le de la publication le

« Ont signé au registre les Membres présents »

**La Présidente du syndicat mixte**

**Florence BARISEAU**